## **RÉUNION D'INFORMATION ET DE DÉBAT :**

## « Parcoursup, un parcours du combattant? »

Organisé par le « Collectif des enseignant.e.s chercheur.e.s pour l'égalité d'accès à l'université »

## Jeudi 12 avril 2018, de 17h30 à 20h

## Site de Pont-de-Bois - Bâtiment B Amphi B2

Le 29 mars dernier, notre collectif d'enseignant.e.s chercheur.e.s de l'Université de Lille a organisé une conférence de presse, largement relayée dans les médias, pour annoncer que nous refusons de classer les dossiers de candidature dans nos formations. Ce sont désormais 12 formations de l'UDL qui refusent de procéder au classement des dossiers Parcoursup. Dans le prolongement de notre initiative, nous vous invitons à débattre de Parcoursup le jeudi 12 avril, de 17h30 à 20h (cf. lieu en en-tête). De nombreux.ses collègues sont en effet venu.e.s vers nous pour exprimer leurs inquiétudes et difficultés à mesure de l'avancée des étapes « Parcoursup ». Quelle que soit votre appréciation sur la réforme de l'accès à l'université, le dispositif pose de nombreuses questions auxquelles seront confrontés non seulement les bacheliers, leurs familles mais aussi les personnels de l'université:

- Les vœux des lycéens pris en compte ? Outre le nombre réduit de vœux et leur absence de hiérarchisation, les bacheliers vont devoir opérer des choix dans un environnement incertain, jusqu'en septembre, en fonction des propositions d'admission transmises par les formations et des places qui se libèrent au fil de l'eau.
- -Une orientation positive et transparente ? Il est annoncé que tou.t.e.s les candidat.e.s trouveront une place. Mais à quelles formations les candidat.e.s recalé.e.s début septembre auront-ils/elles accès et selon quelles modalités y auront-ils/elles accès ?
- Une sécurité juridique assurée ? Ni la loi ORE ni les textes d'application ne précisent le statut des commissions d'examen des vœux. Les candidats qui se verront notifier des décisions de refus pourront demander à connaître les critères et modes d'évaluation de leur candidature mais la publicité des algorithmes locaux est toujours en débat. Les lycéen.ne.s recalé.e.s pourront-ils/elles faire des recours ? Qu'en est-il des OUI SI ?
- Une procédure vraiment humaine? Il est demandé aux personnels de fournir un travail « surhumain » pour traiter le volume des vœux, quitte à « déshumaniser » les activités en recourant à un « outil d'aide à la décision » et aux algorithmes locaux.
- **Une rentrée gérable ?** La phase de réception et d'acceptation des propositions s'étend jusque fin septembre. Les personnels EC et administratifs s'interrogent sur l'organisation de la rentrée universitaire, sur la constitution des groupes de TD, le recrutement des vacataires, la réalisation des emplois du temps, etc.
- **Une remédiation efficace**? La possibilité de répondre "oui si" et de proposer des modules d'accompagnement à certains bacheliers est présentée comme une aide à la réussite. Cependant, il semble plus aisé d'orienter des étudiant.e.s de première année que nous avons côtoyés que d'orienter sur dossier des futurs bacheliers dont nous ignorons les capacités individuelles.
- Des moyens alloués suffisants ? Tant pour la phase de « tri » que pour les « parcours de remédiation », les moyens attribués sont très différents d'une université à l'autre et souvent très insuffisants.
- **Un travail réellement utile ?** Dans certains cas, le nombre de candidat.e.s réellement désireux de suivre la formation sera proche de la capacité d'accueil. Avoir classé l'ensemble des candidatures s'avérera alors largement inutile. Par ailleurs, le classement des commissions d'admission des vœux sera en partie revu pour permettre un certain pourcentage de boursiers et assurer une priorité académique.
- Des critères de sélection équitables ? Les lycéen.n.e.s disposent de ressources inégales pour répondre aux exigences (notes, CV, lettre de motivation). On peut également s'interroger sur les modalités de traduction des éléments de motivation en données chiffrées pour l'algorithme.
- **Une Université plus ou moins ouverte ?** Faute de moyens alloués aux politiques d'ouverture et de démocratisation du supérieur, l'université tend à mettre en place des mécanismes de fermeture ou de dissuasion.